

## MODALITES PRATIQUES

pour les membres individuels

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE 2021

Si vous souhaitez vous présenter en qualité de membre du Conseil d'Administration, nous vous prions de nous faire connaître votre candidature par courrier ou e-mail ([info@ccifrance-hongrie.org](mailto:info@ccifrance-hongrie.org)) **avant le 30 juin 2021.** (Fiche ci-jointe).

Si vous ne pouvez pas assister à cette Assemblée, nous vous serions reconnaissants de céder votre représentation à un autre membre de la Chambre afin que l'Assemblée puisse valablement délibérer. A cette fin, nous vous prions de bien vouloir **confirmer votre présence avant le 30 juin 2021.** (Bulletin de présence / Délégation de Pouvoir ci-dessous)

Le quorum de l'Assemblée Générale est atteint si plus de 50% des membres sont présents. Si le quorum n'est pas atteint à 16h00, début de l'assemblée générale indiqué dans la convocation, l'assemblée générale est reconvoquée à 16h30 le même jour au même endroit, avec le même ordre du jour.

#### BULLETIN DE PRESENCE STATUTAIRE – ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

**Je soussigné (nom lisible) :** .....  
**domicile :** .....  
membre de la CCI France Hongrie participerai à l'Assemblée Générale de la CCI France Hongrie.

Budapest, le ..... 2021

.....  
Signature

#### DELEGATION DE POUVOIR - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

**Je soussigné (nom lisible) :** .....  
**domicile :** .....  
membre de la CCI France Hongrie ne pouvant assister à l'Assemblée Générale de la CCI France Hongrie, je délègue mes pouvoirs à :  
**Nom (lisible) :** .....  
**domicile :** .....  
afin de me représenter à l'Assemblée Générale de la CCI France Hongrie et voter conformément à mes instructions.

Budapest, le ..... 2021

.....  
Mandant

Devant nous en tant que témoins :

Nom	Domicile	Signature
.....	.....	.....
Nom	Domicile	Signature
.....	.....	.....

#### **Extraits des statuts de la CCI France Hongrie:**

„Les membres de la Chambre ont le droit de participer et voter à l'Assemblée générale, sous réserve d'avoir acquitté leur cotisation.” (...) – (article IV A-2a)

„Les membres peuvent déléguer ponctuellement leurs droits par écrit à un autre membre de la Chambre.” (...) (article VI A-13)

A renvoyer avant le 30 juin 2021 par e-mail : [info@ccifrance-hongrie.org](mailto:info@ccifrance-hongrie.org)